



Direction des affaires sociales et familiales

Résidence des mésanges

INTERVENTION DU 28/02/2017

1-Présentation de la commune

Vaires sur Marne est une commune voisine de Chelles
et compte 13500 habitants

2 - présentation de l'établissement

Etablissement géré par le CCAS, En centre-ville et à proximité
des commerces et services (mairie, poste, superette...)

Un bâtiment de 4 étages avec jardin privatif

80 studios

3 - population accueillie

Grande majorité de femmes, Moyenne d'âge 80.5 ans

4 - Le personnel

Une directrice assistante sociale de formation initiale (ce qui sans doute a induit un mode de fonctionnement)

Une secrétaire chargée également de la régie de recettes

3 agents techniques dont une en restauration

-missions techniques

-missions d'accompagnement individuel et collectif

4 agents qui se relaient chaque semaine pour les gardes de nuit et de weekend

Donc du personnel présent 24h/24 et pour répondre aux situations d'urgence : un système interne de téléassistance

5 - l'accompagnement des résidents

C'est la valeur ajoutée de la résidence autonomie laquelle est résolument un lieu de vie recherché pour rompre l'isolement et vivre en étant sécurisé par une présence permanente

- ✓ Accompagnement individuel
- ✓ Accompagnement collectif

6 - l'accompagnement individuel

L'accompagnement individuel est une mission essentielle indispensable liée au projet d'établissement, le projet global d'animation. C'est un préalable indispensable avant d'envisager l'accompagnement collectif. Différents niveaux :

- ✓ *Formalités d'admission: 2 rv*

- ✓ *Les réunions d'équipes* hebdomadaires dans lesquelles on évoque la construction du programme mensuel d'animation et d'activités et points sur les résidents fragiles
- ✓ *Le suivi individuel* par l'équipe (agents +directrice) et animé par la directrice (avec les familles, avec le partenariat du CCAS, de l'hôpital-consultation mobile de géronto, des médecins de ville et infirmiers libéraux, CLIC, SAAD, tuteurs...) A l'instar des statistiques nationales la moitié de nos résidents présentent des difficultés (....)
- ✓ *Mise en place du projet personnalisé* assorti de la signature d'un contrat sur les engagements du service et les observations éventuelles (évolution de l'état de santé par exemple ; désormais annexe du contrat de séjour en accord avec le médecin traitant)

7 - l'accompagnement collectif

Le projet global d'animation :

✓ Objectifs

« Classiques » : maintenir et/ou restaurer les liens sociaux ; prévenir, contenir, réduire les effets du vieillissement (entretenir ses facultés psychologiques et physiques, éviter le repli sur soi..) ; permettre de recouvrer une image valorisante et avoir un rôle citoyen ; se distraire et partager

✓ Activités

Celles qui sont pensées, préparées et animées par le personnel de l'établissement pour répondre à ces objectifs : Elles permettent également un regard croisé sur les résidants et permettent dans le même temps d'affiner l'accompagnement individuel. Une navette permanente doit s'effectuer entre accompagnement individuel et accompagnement collectif.

Les activités proposées peuvent répondre à un ou plusieurs objectifs

Jeux de société dont il est parfois utile qu'un animateur 1/3 extérieur pour entraîner, faciliter la participation : animée par les agents techniques jeux à l'oral (quizz) et à l'écrit

Petits jeux de mémoire : la directrice

Prix Chronos autour du livre : la directrice et des bénévoles

Petite marche : agent technique

: Eviter le repli sur soi, rôle citoyen téléthon, journal de la résidence : un agent technique

Travaux manuels : pour la déco et en fonction des capacités manuelles : un agent technique

Dessin : un agent technique

Partager, se distraire : pâtisserie, chorale : un agent technique

Repas festifs, gouter des voisins, chandeleur, beaujolais nouveau, Noël, galette, repas anniversaire : toute l'équipe

Toutes ces activités sont gratuites

D'autres en partenariat : avec le centre social municipal: travaux manuels, informatique, sorties, vacances ANCV, banquet...

Gym douce et prévention des chutes (prestataire)

Et des résidents qui s'organisent entre eux : jardinage, un après-midi dansant

En conclusion :

✓ Des interrogations, remarques :

Si le logement foyer -devenu résidence autonomie- est un très bon outil et bénéficie d'une meilleure reconnaissance dans la loi ASV qq regrets :

-comment sera analysé l'investissement, les activités déjà mises en place pour le forfait autonomie par exemple ?

-l'absence regrettable de référence aux qualifications professionnelles (ce qui est fait pour les prestataires mais pas le personnel en place...), au taux d'encadrement surtout en cas d'accueil de personnes plus dépendantes encore

-la direction devant assurer de plus en plus de tâches : projet de vie personnalisé, le questionnaire annuel de satisfaction,

.... Le suivi du bâti, sécurité incendie, l'encadrement du personnel, programme d'activités....

-la formation du personnel très polyvalent mais qui n'ont pas de formation de base d'animateur, infirmier, ergo... amp... et donc il y a nécessité à créer des plans de formation adaptés à ces emplois.

✓ Des satisfactions dans notre mode de fonctionnement:

Les agents ont une connaissance très fine de notre public dans **tous les gestes de la vie quotidienne** et sont une source inestimable de savoir-faire, de propositions pour un public qu'ils connaissent bien. Travail de fourmi, de l'ombre mais indispensable

La reconnaissance de ces compétences et leur mise en œuvre donnent une qualité de travail, une envie de s'investir, une dynamique de travail.

Les relations entretenues dans cet esprit avec les résidents les retours que nous en avons, nous confortent dans cette démarche par ailleurs soutenue par les membres du CA.

F.DUBOIS

DIRECTRICE

f.dubois@vairesurmarne

01 60 20 22 81

10, Ave des mésanges

77360 Vaires sur Marne